

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 17 novembre 2014**

Présents :

NICOLAS Stéphane, HERBIET Alain, SCHULER Sandrine, DEBRIN Virginie,  
PIAZZA Cécile, DESARCE Maryse, NICOLAS Jean-François, COLSON Frédéric,  
HAZOTTE Cédric, SIMONIN Bertrand, MARI Xavier.

Secrétaire de séance : Bertrand SIMONIN

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 octobre 2014 ayant été approuvé sans observations a été signé par les membres présents.

### **Recensement de la population.**

Dans le cadre du recensement de la population de Saily-Achâtel qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné la secrétaire de mairie en qualité de coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement, interlocuteur de l'Insee.

Par ailleurs, un agent recenseur sera recruté pour effectuer le recensement des habitants et des logements sur le terrain et sera rémunéré sur une base brute de 700 € pour cette mission.

A cet effet, le maire est chargé de la réalisation et de la préparation de l'enquête de recensement et délivrera les arrêtés municipaux concernant le coordonnateur communal et l'agent recenseur.

### **Modification des statuts de la CC du Sud Messin.**

Modifications des statuts de la Communauté de Communes du Sud Messin – Transfert de la compétence « Instruction technique des autorisations d'urbanisme ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211.17

VU l'arrêté préfectoral n°2013-DCTAJ/1-018 en date du 16-05-2013 portant fusion des Communautés de Communes d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine, de Rémyilly et environs et du Vernois,

VU la délibération du Conseil Communautaire du Sud Messin en date du 27-10-2014 engageant une procédure de transfert de la compétence « Instruction technique des autorisations d'urbanisme »,

CONSIDERANT le retrait progressif de l'Etat concernant l'instruction des autorisations au titre du droit des sols et notamment de manière définitive au 1er Juillet 2015

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'anticiper cette situation par la mise en place d'un service intercommunal d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle la démarche engagée par la Communauté de Communes du Sud Messin de créer, au regard du désengagement des services de l'Etat, un service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Il est précisé que le service communautaire s'appuie sur le transfert de compétence « instruction technique des autorisations d'urbanisme » et le recrutement d'un agent dédié à cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE la modification suivante des statuts de la Communauté de Communes du Sud Messin par le transfert de la compétence « Instruction technique des autorisations d'urbanisme » au titre de sa compétence obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et libellé comme suit :

**AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

- Instruction technique des autorisations d'urbanisme

**Taxe d'aménagement.**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants, le conseil municipal, avec 2 voix contre et 1 abstention décide d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5 %. La présente délibération sera transmise aux services de l'Etat au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

**Bons cadeaux au profit personnel.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal ont décidé d'attribuer à l'attention du personnel communal, à l'occasion de la fin d'année des bons cadeaux auprès de La Poste comme suit :

110 € pour Mme Merat (agent d'entretien des locaux)

200 € pour Mme Kohler (secrétaire de mairie).

Par ailleurs, le maire a proposé au conseil municipal de remercier les personnes qui oeuvrent bénévolement dans la commune pour aider à son bon fonctionnement, en leur offrant le traditionnel colis de Noël. Un conseil des Sages sera également mis en place afin de les associer au bon déroulement des projets de la commune.

**Urbanisme.**

Monsieur LEVE, sur la demande du maire, est venu en mairie afin d'expliquer le plus précisément possible aux conseillers municipaux les tenants et aboutissants concernant la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou d'une carte communale afin qu'ils puissent se faire une idée plus concrète sur les différentes possibilités qu'offrent ces deux façons de revoir le POS de la commune. La révision du POS, dans le cadre de la loi ALUR est obligatoire, c'est la raison pour laquelle le conseil municipal devra se déterminer prochainement à ce sujet.

**Divers.**

- La demande formulée par l'association Cheval Bonheur située à Chesny n'a pas été retenue concernant une demande de contribution à cette association.
- La demande de Monsieur JACQUES (locataire de la chasse) concernant une demande d'acquisition d'un chemin forestier a été évoquée et sera revue plus précisément lors de la prochaine réunion de conseil .

- Le maire informe les conseillers avoir transmis leurs coordonnées au SIRACEDPC (Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense de la Protection Civile) dans le cadre des avertissement aux pluie intenses.
- Bertrand SIMONIN, délégué auprès du Syndicat des Eaux de Verny indique que, suite à la réélection du président, Monsieur Raymond ARNOULD, maire de Vigny été élu. Messieurs HAZOTTE et SIMONIN étaient chargés de préparer le dossier en vue du curage du fossé auprès des services de la DDT. Il apparaît qu'un tel projet met près de 12 mois pour aboutir. Une demande officielle de la mairie devra être adressée à la DDT.
- La Gazette municipale est en cours d'élaboration par Frédérick COLSON.
- Cécile PIAZZA qui a participé à une réunion du SIVT du Pays Messin a indiqué que le conseil municipal devra, à plus ou moyen terme, délibérer pour son maintien ou non dans ce syndicat.